

## MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020 - N° 6

L'an deux mil vingt, le 16 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, EGRET Hélène, GERMAIN Catherine, LENFANT Laurence, ROSSI Nicole ;

Messieurs BEAUMEL Adrien, CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian, NUBUL Antoine, RANDON Benoît, WECKER Paul.

**Excusée :** Madame MIESZKALSLI Déborah

**Secrétaire de séance :** Madame LENFANT Laurence

**Assistait à la réunion :** Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

#### **Ordre du jour :**

- Délibération d'engagement, de liquidation et de mandatement dans la limite des 25% des crédits ouverts en 2020 pour le budget unique 2021
- Délibération approuvant la convention unique annuelle du centre de gestion pour l'année 2021
- Décisions modificatives
- Délibération mentionnant l'avis favorable pour le modèle de règlement type des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux
- Délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Délibération fixant les nouveaux tarifs des commerçants pour le marché villageois
- Délibération autorisant la signature du contrat avec JVS
- Délibération autorisant le renouvellement du contrat avec CITEOS
- Délibération acceptant la modification de l'article 2.4 de la convention entretien et renouvellement des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR
- Délibération portant création d'un nouveau poste
- Délibération refusant la suppression de places de parking rue d'Isles
- Questions diverses

-----

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et fait lecture du compte-rendu n° 5 qui est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame LENFANT Laurence secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

**DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT  
DANS LA LIMITE DES 25% DES CRÉDITS OUVERTS EN 2020 POUR LE  
BUDGET UNIQUE 2021**

Monsieur le Maire rappelle l'esprit et les raisons de cette délibération afin de permettre durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et avant le vote du Budget d'investissement, le règlement de dépenses d'investissement s'avérant nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune.

Avant de passer au vote il rappelle les dispositions extraites de l'article L.1312-1 du CGCT concernant la section de fonctionnement, précise qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget et qu'il sollicite l'assemblée délibérante pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2020.

Rappel des montants votés aux chapitres 20 à 23 en 2020 :

- ✓ Chapitre 20 : 9 450,00 €
- ✓ Chapitre 21 : 10 300,00 €
- ✓ Chapitre 23 : 212 500,00 €

Monsieur le Maire demande donc une autorisation de signer les dépenses d'investissement à hauteur de :

- ✓ Chapitre 20 : 2 362,50 €
- ✓ Chapitre 21 : 2 575,00 €
- ✓ Chapitre 23 : 53 125,00 €

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

## **DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE DU CENTRE DE GESTION POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion notamment son intervention sur l'identification des possibilités d'avancement d'échelons et/ou de grades et leur élaboration.

Coût de cette convention : 41 € pour un changement d'échelon et 41 € pour un changement de grade pour l'ensemble de nos personnels.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire explique que suite à la clôture définitive du budget de la Caisse des Écoles faisant apparaître un excédent de 3 053,78 € en section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire cette somme au budget de la Commune en excédent antérieur reporté (recettes de fonctionnement). Afin d'équilibrer le budget cette même somme est inscrite en dépenses de fonctionnement.

La clôture de la Caisse des écoles n'impactera pas le budget de celle-ci. Les dépenses seront honorées sur le budget général.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

## **DÉLIBÉRATION MENTIONNANT L'AVIS FAVORABLE POUR LE MODÈLE DE RÈGLEMENT TYPE DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE POUR ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX**

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement du service, il convient de définir le régime des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux applicable aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la fonction publique territoriale. Il fait lecture du modèle de règlement type des autorisation spéciales d'absence pour événements familiaux tel qu'il a été adopté par le Comité Technique constitué auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne et propose de délibérer favorablement sur l'application de ce dispositif.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

## **DÉLIBÉRATION INSTAURANT LES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire explique que des indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versés aux fonctionnaires dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels ; relevant des cadres d'emplois suivants : administratifs, médico-sociaux et techniques.

Il propose de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉLIBÉRATION FIXANT LES NOUVEAUX TARIFS DES COMMERÇANTS POUR LE MARCHÉ VILLAGEOIS**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la Municipalité, lors du précédent mandat, avait fixé la redevance à 10 € la place pour les commerçants du marché villageois pour l'occupation du domaine public communal chaque premier mardi de chaque mois.

A la suite de la demande de quelques commerçants, il propose de fixer à 5 € le nouveau tarif de cette redevance.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC JVS**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement le secrétariat de mairie utilise la gamme Horizon Online concernant les logiciels de gestion et d'administration mais celle-ci devient obsolète et sa maintenance ne sera plus assurée d'ici fin 2021.

Monsieur le Maire a sollicité notre prestataire de service JVS afin d'optimiser au mieux l'environnement de travail.

La proposition financière pour le pack Horizon Village Cloud s'élève à :

la première année en section d'investissement : 8 812,99 € TTC

la première année en section de fonctionnement : 1 411,24 € TTC

les années suivantes en section d'investissement : 5 644,99 € TTC

les années suivantes en section de fonctionnement : 1 411,24 € TTC

Monsieur le Maire propose à son Conseil de l'autoriser à signer le contrat avec JVS.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC CITÉOS**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maintenance de l'éclairage public qui lie la commune à son prestataire de service CITÉOS arrive à son terme et qu'il convient donc de délibérer pour l'autoriser à signer le renouvellement de ce contrat de maintenance.

L'entreprise propose un forfait de visite d'entretien y compris visite de nuit et mise à disposition d'une astreinte. Le nombre de visite sera de 12 (une par mois) au prix de 6.000 € HT soit 7.200 € TTC pour l'année.

Ce montant est identique à celui voté pour l'an passé.

Monsieur le Maire propose à son Conseil de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de maintenance du réseau d'éclairage public aux conditions énoncées.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉLIBÉRATION ACCEPTANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.4 DE LA CONVENTION ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE AVEC LA SAUR**

Monsieur le Maire rappelle la convention incendie pour l'entretien et le renouvellement des appareils de défense contre l'incendie qui avait été acceptée le 11 février 2016 avec le prestataire de service « SAUR » qui propose de modifier l'article 2.4 qui précise : « Un inventaire détaillé des ouvrages de défense incendie sera produit chaque année à la Commune ».

Par l'intitulé suivant :

« SAUR mettra à jour chaque année le fichier SDIS appelé REMOCRA. La Commune donnera l'autorisation à SAUR de se connecter sur son fichier communal. Un détail des anomalies avec chiffrage éventuel des travaux sera remis par SAUR à la Commune après chaque intervention annuelle. »

Monsieur le Maire demande à son Conseil l'autorisation d'accepter cette modification.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la création d'une nouvelle mission, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Monsieur le Maire demande à son Conseil la possibilité de créer un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet, soit 20/35ème pour l'entretien des locaux communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

### **DÉLIBÉRATION REFUSANT LA SUPPRESSION DE PLACES DE PARKING RUE D'ISLES**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que certains riverains de la rue d'Isles se plaignent des places de stationnement dans cette rue. Ils expliquent être gênés pour entrer ou sortir de leur garage lorsque des véhicules sont stationnés.

Après s'être rendu sur place en compagnie de l'Architecte qui avait suivi l'aménagement de la rue d'Isles, celui-ci nous confirme que la réglementation en vigueur est bien respectée et les places de stationnement ont été réalisées aux normes.

D'autre part, les travaux de cette voirie ayant été subventionnés par la région et le département, nous sommes liés à ces deux entités par une convention qui stipule que la commune s'engage à maintenir pendant une durée de 10 ans l'affectation des aménagements et des équipements subventionnés telle que définie par la fiche projet et à respecter le descriptif des travaux présentés au financement départemental lors de la candidature. Monsieur le Maire, après en avoir débattu, propose à son Conseil de refuser la demande de suppression de places de stationnement sur la rue d'Isles.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **NOUVEAU VITRAIL**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du nouveau vitrail qui a été posé à l'église. Celui-ci a été créé et confectionné par Madame BAILLEUX Simone avec l'aide de l'association « les vitraux de l'Arbalète ».

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Madame BAILLEUX Simone pour ce don.

### **RÉFÉRENT SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de son entretien avec un référent sûreté de la gendarmerie de Melun, spécialisé dans tout ce qui est sécurité et vidéosurveillance.

Une étude est actuellement à l'état d'ébauche concernant la pose de caméras. La gendarmerie de Melun va nous faire parvenir un projet. L'installation quant à elle se fera par un prestataire extérieur.

Une étude sera également menée concernant la possibilité d'obtention de subventions.

### **SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame BORAWSKI, Adjointe au Maire, qui a comptabilisé toutes les réponses relatives au sondage sur la vitesse et sur l'éclairage public.

Il en ressort que 83% des répondants sont d'accord pour une diminution d'une heure de l'éclairage public. Celui-ci sera donc interrompu de 23h à 5h dès le démontage des illuminations de Noël.

Concernant le passage de la vitesse à 30km/h dans la plupart des rues du village, 81% des répondants y sont favorables mais nous attendons l'avis du Conseil Départemental de Seine et Marne.

### **ACQUISITION D'UN FONDS DE LIVRES**

Monsieur le Maire fait part de la donation du Crédit Agricole de Meaux de près de 8 000 livres ainsi que de rayonnages.

La future bibliothèque sera installée au 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Associations après travaux et sera orientée également autour d'animations sur le livre.

Une future association, dès qu'elle sera créée, en assurera le fonctionnement. Une convention sera passée entre elle et la municipalité.

## **DISTRIBUTION D'INFORMATIONS**

Une distribution d'informations diverses sera effectuée prochainement dans vos boîtes aux lettres. Vous y trouverez la carte de vœux de la Municipalité, le calendrier de collecte des déchets ménagers et le calendrier des jours du marché villageois.

## **PASSAGE DE LA BALAYEUSE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la société FM Balayage intervient une fois par mois pour le balayage dans les rues du village.

Il fait part également d'une opération balayage de voirie sur la Commune avec le porte-outils CITYMASTER1600 de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pour lequel il est nécessaire de fournir un point d'eau pour le remplissage de la machine mais également un emplacement pour vider les déchets de balayage.

Une étude sera faite entre notre prestataire de service et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq qui doit mettre en place une convention de mise à disposition avec les communes.

En l'absence d'autres questions Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22h05.

## **LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS**

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs

\_\_\_\_\_ Signatures des Conseillers présents \_\_\_\_\_

—